

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 2 mars 2007

CG 07/1^{ère}/VI-07

AERONAUTIQUE

Lors de notre dernière Assemblée Départementale de 2006, je vous ai présenté l'action conduite depuis plusieurs années par le Conseil Général et l'ADE 82 en faveur du secteur aéronautique.

Il s'agit ici d'apporter un soutien aux entreprises sous-traitantes de l'aéronautique du département, soit à travers le plan régional ADER, mis en place par l'Etat et la Région, soit, plus récemment, à travers le pôle de compétitivité Aéronautique « Aerospace valley » dont nous sommes partenaires.

Je vous propose de préciser dans ce rapport l'état d'avancement des différentes actions engagées en 2006 ainsi que le programme pour 2007.

I – LE POLE DE COMPETITIVITE AEROSPACE VALLEY:

Le pôle de compétitivité Mondial Aerospace Valley existe depuis maintenant plus d'un an. Au cours de cette année d'existence, il a déjà permis de mettre en valeur la richesse et la diversité du tissu aéronautique en Midi-Pyrénées et en Aquitaine.

Dans le Tarn-et-Garonne, en particulier, il a rendu possible la création de la cellule aéronautique départementale dont l'utilité est aujourd'hui reconnue de tous et sans laquelle le projet HéliMaintenance n'aurait pas pu voir le jour.

Je vous rappelle que cette cellule aéronautique du Tarn-et-Garonne, qui est animée par l'ADE 82, réunie la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie de Tarn-et-Garonne, la DDTEFP (Direction Départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) aux côtés des chefs d'entreprises.

Courant 2006, elle a permis la réalisation d'une vaste étude de cette filière départementale. Cette étude, financée en totalité par l'ADE 82 avec l'aide du Conseil Général, permet aujourd'hui de connaître avec précision quelles sont les compétences des entreprises du département en matière aéronautique.

De plus, elle a mis en place le groupe de travail du projet « HéliMaintenance ». Les travaux engagés dans ce cadre ont d'ailleurs permis à ce projet structurant d'obtenir le label du pôle Aerospace Valley le 27 Juin 2006.

Au-delà de la mise en valeur qu'ils apportent au secteur aéronautique régional et départemental, le pôle de compétitivité Aerospace Valley et la cellule aéronautique ont permis de développer des actions concrètes et ciblées pour les entreprises du secteur aéronautique.

Aussi, je vous propose de confirmer notre engagement dans Aerospace Valley en renouvelant notre adhésion d'un montant de 2 000 € pour l'année 2007. De plus, je vous propose de signer le contrat cadre que nous propose l'Etat et la Région pour participer aux instances de financement et de décision de ce pôle.

II – LE PROJET HELIMAINTEANCE :

Je vous rappelle que le projet HéliMaintenance consiste à implanter sur l'aérodrome de Montauban, à proximité immédiate de la 11ème Base de Soutien Matériel de l'Armée de Terre, un complexe industriel et scientifique dédié à la maintenance des hélicoptères.

Ce complexe permettra, notamment, d'accueillir les installations industrielles du consortium iXairco qui a été mis en place par 13 entreprises, dont 12 PME du Tarn-et-Garonne. Il accueillera aussi un centre d'observation et de recherche spécialisé dans la gestion des obsolescences et dans l'optimisation des processus de maintenance.

Depuis la labélisation du projet par Aerospace Valley, le groupe de projet a poursuivi son travail dans trois directions : d'abord structurer le projet et le doter d'une instance de coordination, définir avec précision le programme de recherche et développement, et, pour finir, arrêter les modalités d'aménagement immobilier à réaliser pour transformer l'aérodrome de Montauban.

Instance de coordination du projet:

Le 11 Décembre 2006, j'ai signé avec l'ensemble des partenaires de ce projet, les statuts de l'association de préfiguration HéliMaintenance.

Cette association doit assurer un travail de coordination et de concertation entre tous les partenaires publics ou privés du projet. C'est elle qui gère aussi la communication sur le projet HéliMaintenance.

Nous avons approuvé l'adhésion à cette association lors de la DM2 de 2006, il convient maintenant de délibérer les crédits relatifs à cette adhésion : soit 500 € pour un an.

Programme de Recherche et Développement :

Concernant le programme de Recherche & Développement, il est aujourd'hui défini autour des partenariats entre l'ONERA, l'EMAC, SUP'AERO, EADS Test & Services, iXairco, la société SEMIA. Ce programme a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre des dispositifs d'aides prévus par le gouvernement pour les projets des pôles de compétitivité.

Ce programme de recherche représente un investissement global d'environ 6,55 M€ il sera financé par les partenaires privés (minimum 50% du projet) et fera appel, dans la mesure du possible, aux fonds de compétitivité des entreprises qui a été mis en place par l'Etat.

Un dossier de demande de subvention a été déposé le 15 Décembre 2006 auprès de la Délégation Générale des Entreprises (ministère de l'Industrie). Ce dossier est en cours d'expertise technique et il fera l'objet d'un examen devant le prochain « comité des financeurs » du pôle Aerospace Valley.

Je vous rappelle que le Département est membre de ce « comité des financeurs » et que donc, à ce titre, nous serons sollicités, en complément des aides accordées par l'Etat et par la Région, pour participer au financement de ce projet.

Le moment venu, courant 2007, je vous proposerai de mettre en place un nouveau dispositif départemental d'aide adapté au financement de ces projets de coopération, d'innovation et de recherche mis en place par les entreprises du département.

Aménagement Immobilier :

Lors de la DM2 2006, nous avons proposé la création d'une structure de gestion commune de type syndicat mixte pour assurer le financement et porter les aménagements nécessaires au projet HéliMaintenance.

Dans un premier temps, il faut implanter le consortium iXairco dans des bâtiments adaptés à son activité de maintenance. Pour ce faire, et dans un souci de rapidité, des solutions temporaires sont à l'étude : l'utilisation d'un bâtiment déjà existant est envisagée, la création d'un bâtiment provisoire sur l'aérodrome de Montauban a, elle aussi, été étudiée.

Courant 2007, le Département et la Communauté d'Agglomération de Montauban doivent réaliser une étude complète afin de définir, dans le détail, le schéma d'aménagement de l'aérodrome. Cette étude est la première étape de réalisation du projet HéliMaintenance.

Elle prendra en compte les données de l'étude sur le développement des activités aéronautiques en Tarn-et-Garonne, réalisées par le cabinet CAT'Sud courant 2005, et permettra d'étudier l'impact du projet Hélimaintenance sur les activités aéronautiques au niveau départemental (et notamment l'impact éventuel du projet sur l'aérodrome de Gandalou).

L'objectif est aussi de mettre en place les dispositifs de sécurité et de sûreté aérienne conformément à la réglementation en vigueur. A ce titre, elle inclura un volet définissant les modalités de gestion au quotidien de l'aérodrome.

Le cahier de charge de cette étude vous est présenté en annexe de ce rapport. Il fera vraisemblablement l'objet d'un financement à parité entre les différents acteurs publics de ce projet.

Aussi, compte tenu de tout ce qui précède, je vous propose de délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Confirme l'engagement du Conseil Général dans Aérospace Valley en renouvelant son adhésion d'un montant de 2 000 € pour l'année 2007 ;
- Prend acte de l'état d'avancement du projet HéliMaintenance ;
- Rappelle l'adhésion du département à l'association HéliMaintenance approuvée lors de la DM2 2006 dont la cotisation s'élève à 500 € pour un an ;

- Vote un crédit de paiement de 2 500 € à l'article 656831 sous-fonction 91, afin de participer à l'association HéliMaintenance et au pôle de compétitivité Aérospat Valley ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat cadre du pôle de compétitivité "Aéronautique, Espace et Système Embarqué" qui définit les relations du pôle avec les collectivités locales et l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,